

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 14 FEVRIER 2013

DECISION

Numéro 13 – 02 – 017

PRESENTS : Messieurs Monsieur Jean-Paul BURDIN ; André CELLIER ; Claude GIRAUD
Bernard PHILIBERT.

EXCUSEE : Madame Nadia SEMACHE.

Décision 3 : Attribution du marché relatif à la fourniture de matériels d'exploration fonctionnelle.

Ce marché a pour objet la fourniture de matériels d'exploration fonctionnelle et a été alloté comme suit :

- **lot n° 1** : tensiomètre, dont le montant annuel est compris entre 1 000 € HT et 8 000 € HT ;
- **lot n° 2** : stéthoscope, dont le montant annuel est compris entre 1 000 € et 10 000 € HT ;
- **lot n° 3** : autre matériel de diagnostic, dont le montant annuel est compris entre 100 € et 1 500 € HT ;
- **lot n° 4** : lecteurs de glycémie capillaire, électrodes de glycémie et solutions de contrôles chez l'adulte et l'enfant, dont le montant annuel est compris entre 0 € HT et 20 000 € HT ;
- **lot n° 5** : matériel de surveillance des blessés, dont le montant annuel est compris entre 1 500 € HT et 10 000 € HT ;
- **lot n° 6** : capteurs pour oxymètres de pouls NPB 40, dont le montant annuel est compris entre 0 € HT et 1 500 € HT ;
- **lot n° 7** : capteurs pour oxymètres de pouls NPB 40 Oximax et N 65-1 Oximax, dont le montant annuel est compris entre 100 € HT et 1 500 € HT ;
- **lot n° 8** : capteurs pour oxymètres de pouls Masimo Rad 5, dont le montant annuel est compris entre 100 € HT et 3 500 € HT.

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert européen et est soumis aux articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du code marchés publics.

Le présent marché a été publié le 14 novembre 2012 au BOAMP et au JOUE et le 12 novembre 2012 sur les sites du SDIS et achatpublic.com conformément au règlement intérieur sur les marchés publics.

L'offre retenue pour chaque lot sera l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution pondérés suivants :

✓ **la valeur technique pour 70 %,**

Critère analysé au vu des échantillons et des informations techniques fournies au dossier. Les éléments observés sont les suivants :

- La qualité des matières utilisées,
- La robustesse,
- La simplicité d'utilisation,
- La qualité des résultats obtenus et des performances.

Pour le lot n° 4, le conditionnement est également analysé, un conditionnement minimum avait été souhaité.

✓ **le prix pour 30 %**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 février 2013 afin d'examiner ce dossier.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau approuve les choix de la commission d'appel d'offres réunie le 14 février 2013 et décide d'attribuer les lots du marché relatif à la fourniture de matériels d'exploration fonctionnelle tel qu'indiqué ci-dessous :

Lot	Libellé	Société retenue
1	Tensiomètre	SEBAC ADHESIA Sise 26 route de la Montée 68 720 Flaxlanden
2	Stéthoscope	Classement sans suite
3	Autre matériel de diagnostic	NM MEDICAL Sise 200, Avenue des Grésillons 92 601 Asnières Cédex
4	Lecteurs de glycémie capillaire, électrodes de glycémie et solutions de contrôles chez l'adulte et l'enfant	ABOTT Sise 12, Rue de la Couture BP 20235 94 528 Rungis Cédex
5	Matériel de surveillance des blessés	MASIMO Sise Espace E. d'Ecully 15, chemin du Saquin Bâtiment G 69 130 Ecully France
6	Capteurs pour oxymètres de pouls NPB 40	MASIMO Sise Espace E. d'Ecully 15 chemin du Saquin Bâtiment G 69 130 Ecully France

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2013

~~COVIDIEN~~

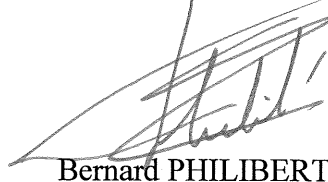
7	Capteurs pour oxymètres de pouls NPB 40 Oximax et N 65-1 Oximax	Sise 2, Rue Denis Diderot CS 60075 78 852 Elancourt Cédex
8	Capteurs pour oxymètres de pouls Masimo Rad 5	MASIMO Sise Espace E. d'Ecully 15 chemin du Saquin Bâtiment G 69 130 Ecully France

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer les pièces des marchés sous réserve de la production des pièces visées à l'article 46 du code des marchés public par les sociétés retenues.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT